

la réforme de l'État


Les Titres-Services : une nouvelle compétence de la Wallonie.

A partir du 1^{er} janvier 2016, la Région wallonne assumera pleinement la gestion des Titres-Services.

Gestion des Titres-Services



Forem
Promotion du dispositif, gestion du marché et gestion du Fonds de formation.



Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
Régulation, contrôle et agrément des agences Titres-Services.



SODEXO
Emission, délivrance aux utilisateurs et remboursement des Titres-Services aux sociétés agréées.

Répartition du coût d'un Titre-Services



Une **entreprise** reçoit **13,04 €** par Titre-Services.



Le particulier paie **9 €** pour les **400 premiers Titres-Services**.
Une réduction fiscale de 10% est accordée. Le particulier paie donc en réalité 8,10 € par Titre-Services.



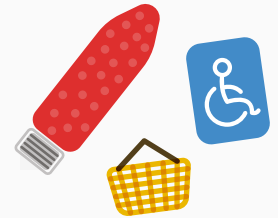
Le **travailleur** reçoit **11,59 €** par Titre-Services.

Activités autorisées

Au domicile de l'utilisateur
Nettoyage (y compris les vitres), lessive, repassage, petits travaux de couture occasionnels, préparation de repas.



Hors du domicile
Repassage et raccommodage du linge à repasser, services de courses ménagères, transport accompagné de personnes à mobilité réduite.



Chiffres




7 24 entreprises agréées



Coût du système : **528 millions** d'€



37.000 travailleurs occupés dans le système des Titres-Services



277.000 utilisateurs des Titres-Services

Avantages du dispositif

Pour le SPW et le FOREM
Augmente le taux d'emplois peu qualifiés et plus particulièrement le taux d'emploi des femmes.



Pour le travailleur
Assure un vrai statut et la sécurité sociale afférente au contrat de travail.



Pour la société en général
Est un des outils de la conciliation vie privée-vie professionnelle et apporte une réponse à la « thématique » de l'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées.

